

Commission d'aide à la librairie Bilan 2011

Fédération Wallonie-Bruxelles

Service général des lettres et du livre

boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles

www.lettresetlivre.cfwb.be www.promotiondeslettres.cfwb.be

www.culture.be

PRÉSENTATION

La Commission d'aide à la librairie est régie par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

La Commission d'aide à la librairie, instance d'avis auprès du Service général des Lettres et du Livre, remet au Ministre responsable de la politique du livre des avis :

- sur les demandes pour l'obtention du label de qualité des librairies dans la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- sur les demandes de subvention ou de prêt sans intérêts qui ne peuvent être introduites que par des librairies labellisées en Fédération Wallonie-Bruxelles et par l'organisation représentative des libraires, auprès du Fonds d'aide à la librairie : les demandes de subventions peuvent être introduites pour des animations littéraires en librairie, pour des formations suivies par le personnel de librairie ; les demandes de prêt peuvent être introduites pour des travaux d'aménagement, d'embellissement, des achats d'équipement informatique, le développement de rayonnages réservés à la littérature de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les membres de la Commission formulent également des propositions sur la politique de soutien à la librairie et l'évolution des aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles en lien avec les évolutions du marché du livre.

COMPOSITION

La Commission se compose de neuf membres effectifs nommés par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et répartis comme suit :

- quatre experts justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le secteur du livre et de la librairie en particulier :
 - Brigitte de Meeûs
 - Philippe Goffe
 - Xavier Lepoivre
 - Yves Limauge
- un représentant d'association représentative de librairies agréée :
 - Régis Delcourt (président du Syndicat des libraires francophones de Belgique)
- quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques :
 - Daniel Decamp
 - Thierry Charue
 - deux postes restaient à pourvoir.

La Commission est présidée par Xavier LEPOIVRE. Ont également assisté aux réunions de la Commission d'aide à la librairie, en 2011, Martine Garsou, Jean-Luc Outers, Laurent Moosen et Nathalie Henriet qui représentaient l'administration. La représentante de la Ministre, Yvette Lecomte, a régulièrement assisté aux travaux. Le secrétariat de la Commission a été assuré par Sonia Lefebvre.

En 2011, le secrétariat de la Commission a enregistré 86 % de présences sur les quatre réunions organisées les 2 mars, 25 mai, 28 septembre et 26 octobre.

Les dates programmées de rentrée des demandes auprès du Fonds d'Aide à la Librairie et des demandes de labellisation étaient le 30 janvier, le 30 avril, le 30 juillet et le 15 octobre.

L'AIDE A LA LIBRAIRIE

3.1 Les subventions à l'association professionnelle

- En 2011, le Syndicat des libraires francophones de Belgique (SLFB) a soumis pour avis à la Commission des projets pour un montant de 28 381 € couvrant l'organisation par le SLFB de journées de formation et d'information pour ses membres (entre autres sur la vente en ligne, la vente de livres numériques...), la mise à jour de son site, le suivi de la réalisation des capsules vidéo pour les librairies labellisées dans l'année, la participation collective à la diffusion du prix Rossel... La Commission a remis un avis positif que la Ministre a suivi.
- Par ailleurs le SLFB bénéficie d'une convention pluriannuelle avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette convention lui octroie une subvention annuelle de 31 000 € qui couvre entre autres la cotisation (16 000 €) versée à l'Association pour le développement de la librairie de création en France (Adelc) et donnant accès aux librairies de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux aides financières françaises (sous forme d'entrée dans le capital ou d'apports en compte courant faisant l'objet d'un accord de remboursement à taux zéro s'étalant sur des périodes de 5 à 8 ans). Cette aide conventionnée n'est pas soumise à l'avis de la Commission.

3.2 Les subventions pour des animations littéraires

Les demandes sont analysées en commission. L'administration transmet ensuite les avis à la Ministre qui décide d'octroyer les aides. Après accord, les subventions (dont le plafond annuel est de 5.000 € par librairie) sont versées sur la base de la transmission des justificatifs ad hoc. Ces aides s'élèvent à

- > 400 euros par animation en présence d'un auteur ;
- > 200 euros par animation sans présence d'auteur ;

En 2011, sur avis de la Commission, la Fédération Wallonie-Bruxelles a financé :

- 232 animations littéraires en librairie,
- pour un montant total de 86.000 €,
- auprès de 32 opérateurs différents¹.

Opérateurs	Nombre d'animations littéraires	Subventions
SLFB ² (Fureur de lire) ³	29	10.400 €
Au Ptit Prince	14	3.600 €
Tropismes	14	5.000 €
A livre ouvert	13	5.000 €
Livre aux trésors	13	5.000 €
Pax	13	5.000 €
UOPC	12	4.800 €
Filigranes	11	4.400 €
Molière	11	4.400 €
Siloë Tournai	11	4.000 €
Papyrus	10	4.000 €
Siloë Liège	10	3.400 €
Point-Virgule	9	3.600 €
La Parenthèse	8	2.200 €
Antigone	7	2.800 €
Graffiti	7	2.600 €
L'oiseau-Lire	7	2.800 €
Abao	6	2.400 €
Decallonne	5	2.000 €
Calligrammes	4	1.600 €
La Dérive	4	1.600 €
La Grande Muraille	4	1.400 €
Pages après pages	4	1.600 €
Les Augustins	3	1.200 €
L'Ivre de papier	3	1.200 €
Total	232	86.000 €

En 2011, 17 animations ont été considérées, par la Commission, comme irrecevables, parce que non conformes au cadre défini par la jurisprudence de la Commission, pour les raisons suivantes :

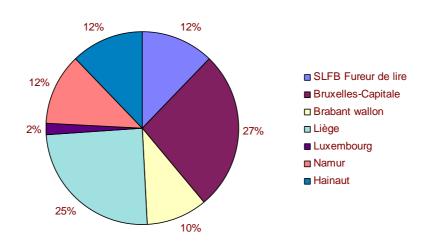
¹ En ce compris les libraires ayant rentré une demande de subvention via le SLFB pour la fureur de lire.

² SLFB : Syndicat des libraires francophones de Belgique.

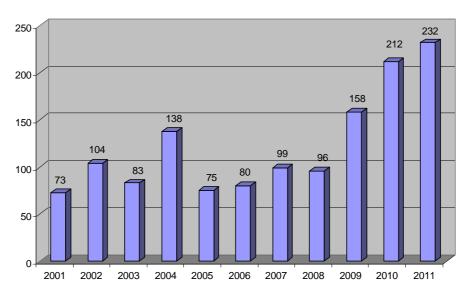
³ Fureur de lire : 29 animations littéraires conduites par 16 librairies ; demandes centralisées et introduites par le SLFB.

- > animations n'ayant pas de livres clairement identifiés comme supports principaux des rencontres ;
- > demandes pour 3 animations organisées le même jour avec le même auteur et considérées par la commission comme une seule animation ;
- participation à des actions collectives avec d'autres opérateurs qui couvrent les frais d'organisation;
- > simples séances de dédicaces sans débat avec le public.

Répartition géographique



Evolution du nombre d'animations littéraires



La croissance de 241 % en quatre ans (de 2008 à 2011) du nombre d'animations littéraires subventionnées est impressionnante. Elle reflète :

- le dynamisme des libraires labellisés et leur volonté d'agir en tant qu'acteurs culturels en offrant aux lecteurs un réel service de conseil correspondant à leurs centres d'intérêts,
- l'effet stimulant du relèvement du plafond annuel par librairie de ces subventions (en 2010 de 3 720 € à 5 000 €).

3.3 Les subventions pour des formations

Ces demandes sont également traitées en Commission. En 2011, deux opérateurs ont introduit une demande d'aide pour la participation à des formations professionnelles. Les deux demandes ont reçu un avis favorable de la Commission. Seul un des deux dossiers s'est concrétisé par une subvention de 210 €. En effet, un opérateur qui avait introduit une demande y a renoncé par la suite.

3.4 Les subventions pour des abonnements à des outils bibliographiques

Ces subventions liées à la production de justificatifs d'abonnement ne passent pas en commission mais résultent d'une proposition générique faite en 2008 par ladite commission à la Ministre.

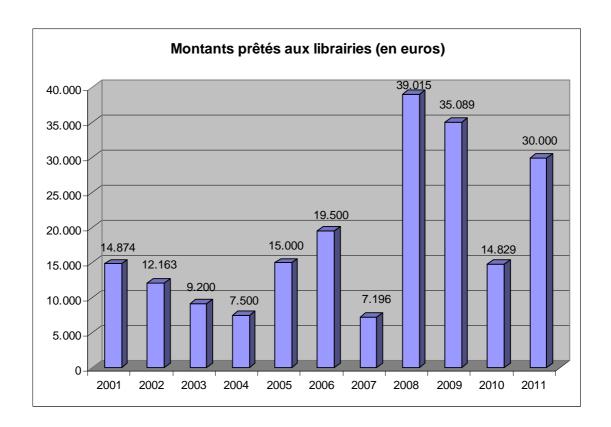
En 2011, **46 librairies labellisées** ont bénéficié de cette aide pour un montant total de **42.120 €**. Depuis la création de cette voie de subvention en 2009, plusieurs librairies n'ont pas renouvelé leur demande de subvention soit pour cause de non-utilisation du matériel (*Livres-Hebdo* version papier) ou d'insatisfaction de l'utilisation du *Livres-Hebdo* en ligne, soit parce que le nombre de personnes employées dans la librairie les aurait obligés à dégager à libérer des fonds propres trop importants pour l'abonnement à Electre au-delà de la subvention couvrant un abonnement de base pour un utilisateur.

3.5 Les prêts sans intérêt

Les demandes sont communiquées par l'administration aux membres de la Commission et analysées en séance. L'administration transmet ensuite les avis de la Commission à la Ministre qui décide d'octroyer les prêts. Les prêts ne sont liquidés auprès des demandeurs que sur présentation des justificatifs ad hoc.

Malgré la diffusion de l'information par l'administration sur la possibilité offerte aux libraires de disposer de prêts sans intérêt, seules 3 demandes ont été introduites. Elles ont toutes reçu un avis favorable de la Commission et la Ministre a suivi ces avis. Le montant maximal des prêts est de 10 000 €.

Librairies	Motivations	Prêts liquidés (€)
La Dérive	Equipement informatique	10 000
Chantelivre	Aménagement	10 000
Livre aux trésors	Aménagement	10 000
Total des prêts		30 000



Année	Demandes introduites	Demandes acceptées	Acceptées (non liquidées) ⁴	Demandes irrecevables	Prêts en €
2001	2	2	0	0	14.874
2002	2	2	0	0	12.163
2003	3	2	0	1	9.200
2004	2	1	0	1	7.500
2005	3	2	0	1	15.000
2006	3	3	0	0	19.500
2007	1	1	0	0	7.196
2008	10	7	0	3	39.015
2009	5	5	0	0	35.089
2010	3	3	1	0	14.829
2011	3	3	0	0	30.000

3.6 Total des aides au secteur de la librairie en 2011

Hors avis de la commission :

Subvention organisation professionnelle 31 000 euros Subventions aux libraires labellisés pour outils professionnels 42 120 euros

Sur avis de la commission

Subvention organisation professionnelle	28 381 euros
Subventions animations littéraires	86 000 euros
Subventions pour formations	210 euros
Prêts	30 000 euros

Total 217 711 euros

⁴ Justificatifs manquants

LABEL DE QUALITÉ DES LIBRAIRIES

Rappelons que:

- la procédure de reconnaissance des librairies de qualité a été instituée par un décret du 30 avril 2009
- la librairie qui introduit la demande doit répondre aux 11 critères que la Ministre a définis en concertation avec le Syndicat des Libraires francophones de Belgique (SLFB).

Ces critères sont :

- 1. Le début d'activité (minimum un an)
- 2. L'accessibilité
- 3. La primauté de l'activité livre
- 4. La quantité minimale de livres en magasin
- 5. L'assortiment multiéditorial et non captif
- 6. Le ratio fonds / nouveauté
- 7. L'éthique
- 8. Le quota d'auteurs belges
- 9. La réponse à la commande à l'unité
- 10. Les outils de recherche bibliographique
- 11. La formation continue

Un douzième critère dit « de convergence » permet à certaines librairies établies dans de petites villes ou localités d'être admises au label des librairies de qualité, même si elles ne satisfont pas à certains des critères énoncés, pour autant qu'elles s'engagent à s'en rapprocher, selon des modalités à fixer au cas par cas.

Les demandes de labellisation sont analysées en séance. L'administration transmet ensuite les avis à la Ministre qui labellise les librairies.

En 2011, la Commission a traité 12 demandes de labellisation :

- 2 ont reçu un avis favorable
- 7 ont reçu un avis défavorable
- 2 ont reçu un avis recommandant aux libraires de représenter leurs demandes
- 1 a été reportée en 2012 pour complément d'informations.

Fin 2011, la Fédération Wallonie-Bruxelles comptait **59 librairies labellisées** (voir liste en annexe). Ces librairies labellisées sont encouragées à valoriser le label dans leur communication et sur leur site. Une lettre électronique d'information est envoyée, par l'administration, aux libraires labellisés pour attirer leur attention sur certains points d'actualité. C'est ainsi qu'en 2011, cette lettre, diffusée 18 fois, les a :

- informés sur des formations, des concours et des rencontres spécifiques, sur les subventions liées aux outils professionnels, sur le rappel des dates de dépôt des dossiers de demande de subventions, sur des outils spécifiques à la commercialisation des livres numériques,
- encouragés à s'inscrire dans le programme des animations de la Fureur de lire et de la Petite Fureur,
- > interrogés sur leurs pratiques en ligne et leurs sites marchands,
- > avertis que des chroniques de livres issues de la bibliographie de « Le Carnet et les Instants » et du site www.livredejeunesse.be étaient mises à leur disposition en vue d'enrichir leur propre site web.

La carte des librairies labellisées avec leurs coordonnées et des présentations vidéo est accessible sur le site <u>www.promotiondeslettres.cfwb.be</u> en cliquant sur le logo ci-dessous.

En 2012, les premières labellisations arriveront au terme de leur validité. Les membres de la commission ont réfléchi à cette échéance et proposent d'utiliser cette opportunité pour évaluer les critères d'attribution du label et les faire évoluer. Des propositions seront faites en ce sens à la Ministre qui finalisera en 2012 l'arrêté d'application du label dans lequel seront intégrés les nouveaux critères.

AUTRES TRAVAUX DE LA COMMISSION

5.1 La vente en ligne et la vente de livres numériques

« Il faut permettre aux librairies de rentrer dans le jeu du monde numérique, tant dans la vente de livres physiques par internet que dans la vente de livres numériques. »⁵

Dans le cadre du plan de développement numérique de la chaîne du livre initié par Madame la Ministre en 2010, la commission a abordé plusieurs fois ces thématiques afin d'envisager des stratégies devant permettre au plus grand nombre de librairies d'être présentes sur ces nouveaux marchés pour « enrichir les services qu'elles rendent à la clientèle, capitaliser sur leur capacité de prescription et pour, ainsi, capter une partie de la valeur de ce marché certes embryonnaire mais qui va nécessairement se développer. »⁶

Faisant suite à la rencontre de novembre 2010 avec les responsables de 1001 libraires.com, deux autres rencontres ont été organisées : en janvier 2011 avec l'administration et le 28 mars avec des libraires belges et leurs représentants. Plusieurs écueils n'ont pas permis de dégager, à ce stade, une volonté de travailler avec cette structure : la viabilité économique de la structure, les prix sans mark-up sur les sites adhérents pour la vente en ligne

⁵ Rapport de la mission confiée par M. Frédéric Mitterrand à Teresa Cremisi, Colette Kerber, Alexandre Jardin, Matthieu de Montchalin, Bruno Parent et Marc Sanson, *Soutenir la librairie pour consolider l'ensemble de la chaîne du livre : une exigence et une responsabilité partagées, Paris, mars 2012.*⁶ Idem.

de livres papier ainsi que le peu de libraires motivés à faire le pas vers la vente numérique.

Le SLFB avait introduit une demande d'un soutien financier pour l'adaptation des logiciels de gestion et des sites marchands des librairies pour la vente en ligne de livres physiques et numériques. La Ministre, qui n'a pas retenu cette demande, a souhaité poursuivre la réflexion en sollicitant un état technique de la question pour les librairies intéressées et une analyse des conditions de production d'outils communs.

En conséquence de quoi, deux études sur le développement de l'offre numérique (l'une sur les aspects techniques, l'autre sur les aspects stratégiques) dans les librairies labellisées mais également dans les bibliothèques publiques ont été commandées en 2011 par l'administration. Les rapports finaux devraient être disponibles à la fin du premier semestre 2012.

Par ailleurs Madame la Ministre Laanan a chargé cinq experts de définir des perspectives pour les politiques de soutien à la numérisation de la chaîne du livre. L'un d'entre eux, Philippe Goffe, est membre de la Commission d'aide à la librairie.

5.2 La formation

En réponse aux demandes formulées par la Commission pour aider les libraires dans la mutation numérique, l'administration a proposé aux libraires labellisés et aux bibliothécaires, en 2011, un programme de formation au web 2.0 (réseaux sociaux). Six librairies s'y sont inscrites.

5.3 La journée mondiale du livre et la valorisation des prix littéraires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour stimuler la médiatisation de cette journée et celle des prix littéraires de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'administration a demandé l'avis de la Commission sur le projet de coupler ces événements. Dans le prolongement de la remise des prix, les libraires labellisés pourraient présenter les titres en librairies et accueillir, s'ils le souhaitent, les lauréats pour des rencontres littéraires. La Commission a remis un avis favorable pour l'organisation de ce projet en avril 2012 avec le soutien des librairies labellisées.



LISTE DES 59 LIBRAIRIES LABELLISÉES FIN 2011

Région bruxelloise					
GRANDE MURAILLE	Galerie de Ruysbroek, 5	1000 BRUXELLES	02 512 14 56	users.swing.be/grande_muraille	
QUARTIERS LATINS	Place des Martyrs, 14	1000 BRUXELLES	02 227 34 00	www.cfc-editions.be	
TROPISMES	Galerie des Princes, 11	1000 BRUXELLES	02 512 88 52	www.tropismes.com	
Filigranes	Av. des art 39-40,	1040 BRUXELLES	02 511 90 15	www.filigranes.be	
TAPAGE (Télélivre)	Rue Père de Deken 83	1040 BRUXELLES	02 733 37 70	http://www.tapageweb.be	
LA LIBRAIRIE EUROP.	Rue de l'Orme 1	1040 BRUXELLES	02 231 04 35	http://www.libeurop.be/home.php	
Librairie photos HUSSON	Chaussée d'Alsemberg, 142	1060 BRUXELLES	02 534 33 54	www.husson-editeur.be	
YEUX GOURMANDS	Avenue Jean Volders, 64 A	1060 BRUXELLES	02 642 97 05	www.lesyeuxgourmands.be/	
LIBRAIRIE DU MIDI	Bd. Poincaré 75	1070 BRUXELLES	02 521 68 99	www.libmidi.com	
U.O.P.C.	Avenue Gustave Demey, 14	1160 BRUXELLES	02 648 96 89	www.uopc.be	
ABAO Librairie	Rue Middelbourg, 40	1170 BRUXELLES	02 663 79 80	www.abaobxl.be	
AM STRAM GRAM	Rue Général Mac Arthur, 1	1180 BRUXELLES	02 345 81 85	www.amstramgram.be	
LICORNE	Chaussée d'Alsemberg, 656	1180 BRUXELLES	02 344 98 32	www.librairielalicorne.be	
A LIVRE OUVERT	Rue St Lambert, 116	1200 BRUXELLES	02 762 98 76	www.alivreouvert.be	

Province du Brabant wallon					
CALLIGRAMMES	Rue Charles Sambon, 7	1300 WAVRE	010 22 61 47	www.calligrammes.be	
AU FIL DES PAGES	Rue des combattants, 106	1310 LA HULPE	02 653 32 67		
ACADEMIA-BRUYLANT	Grand-Place, 29	1348 LOUVAIN-L-N.	010 45 23 95	www.academia-bruylant.be	
IVRE DE PAPIER (L')	Rue St Jean, 34	1370 JODOIGNE	010 81 62 63	www.livredepapier.be	
AU P'TIT PRINCE	Rue de Soignies, 9	1400 NIVELLES	067 22 09 52	www.auptitprince.be/	
GRAFFITI	Chaussée de Bruxelles, 129	1410 WATERLOO	02 354 57 96	www.librairiegraffiti.be	
BAOBAB	Rue des Alliés, 3	1420 BRAINE-L'AL.	02 384 42 21	www.lebaobab.be	

Province de Namur				
PAPYRUS	Rue Bas de la place, 16	5000 NAMUR	081 22 14 21	www.librairie-papyrus.be
POINT VIRGULE Namur	Rue Lelièvre, 1	5000 NAMUR	081 22 79 37	http://www.initiales.org/
ANTIGONE	Place de l'Orneau, 17	5030 GEMBLOUX	081 60 03 46	http://librairieantigone.skynetblogs.be/
DLIVRE	Rue grande 67 A	5500 DINANT	082 61 01 90	www.dlivre.com

Province de Liège					
PARENTHESE	Rue des Carmes, 24	4000 LIEGE	04 222 42 66	www.laparenthese.be	
SILOE Liège	Rue des Prémontrés, 40	4000 LIEGE	04 223 20 55	www.siloe-librairies.com	
LIVRE AUX TRESORS	Rue Sébastien Laruelle, 4	4000 LIEGE	04 250 38 46	http://www.initiales.org/Livre-aux-Tresors-Liege-Belgique,480	
Echappée belle (L')	Boulevard Saucy, 9	4020 LIEGE	04 343 57 62	www.echappeebellecp.canalblog.com	
Pax	Place Cockerill, 4	4000 LIEGE			
Le Long courrier	Rue de l'Eglise 54,	4032 CHENEE	04 367 63 83	www.long-courrier.com	
LA DERIVE	Grand'Place, 10	4500 HUY	085 21 25 14	www.laderive.com/	
OISEAU-LIRE	Rue du Collège, 10	4600 VISE	04 379 77 91	www.loiseaulire.be	
AU FIL D'ARIANE 1	Rue Henri Hurard, 5	4800 VERVIERS	087 33 64 39	www.aufildariane.be	
L'ÎLE OUVERTE	Rue de la Chapelle, 86	4800 VERVIERS	087 31 11 85	www.lileouverte.be	
LES AUGUSTINS	Pont du Chêne,1	4800 VERVIERS	087 33 56 99		
Pages après pages	Rue Docteur Henri Schaltin 7	4900 SPA	087 22 67 28	www.pagesaprespages.be	
Librairie PESESSE	rue Servais 29	4900 SPA	087.77.12.49		
Librairie du Centre	Place Joseph Thiry 29,	4920 AYWAILLE	04 384 41 93	www.librairieducentre.be	
AU FIL D'ARIANE 2	Chemin rue 14	4960 MALMEDY	080 77 05 77	www.aufildariane.be	

Province de Luxembourg					
CROISY	Rue du Sablon, 131	6600 BASTOGNE	061 21 19 05	www.croisy.be	
LE POINT-VIRGULE Arlon	Grand Place, 21	6700 ARLON	063 22 24 74		
DU TIERS ET DU QUART	Rue de Neufchâteau 153	6700 ARLON	063 23 66 26	http://www.dutiersetduquart.be/wp/	
TEMPS DE LIRE	Rue du Serpont, 13	6800 LIBRAMONT	061 22 47 86	www.letempsdelire-libramont.be	
OXYGENE	Rue St Roch, 26	6840 NEUFCHATEAU	061 27 15 12	http://www.librairie-oxygene.be/	
L'Odyssée	Rue du Commerce 22	6900 MARCHE-EN-F.	084 32 20 03		

Province de Hainaut					
MOLIERE	Boulevard Tirou, 68	6000 CHARLEROI	071 32 89 19	www.moliere.be	
LETO André	Rue d'Havré, 35	7000 MONS	065 31 53 18		
POLAR & CO	Rue de la Coupe 36	7000 MONS	065 84 95 77	http://www.librairiepolar.com/	
SCIENTIA	Passage du Centre 9-11	7000 MONS	065 33 96 56	www.librairiescientia.eu	
LIGNE CLAIRE	Grand'rue 66	7000 MONS	065 33 48 38	www.ligneclaire.com	
ECRIVAIN PUBLIC	rue de Brouckère, 45	7100 LA LOUVIERE	064 28 04 33	www.librairie-ecrivainpublic.be	
Librairie de la Reine	Grand Place, 9	7130 BINCHE	064 33 06 60	www.librairiedelareine.be	
CHANTELIVRE	Rue de la Wallonie, 27	7500 TOURNAI	069 84 44 13	www.chantelivre-tournai.com	
DECALLONNE	Grand Place, 18	7500 TOURNAI	069 22 69 21		
LIBRAIRIE SILOE Tournai	Rue des Jésuites 28	7500 TOURNAI	069 36 22 14	www.siloe-librairies.com	
MEDIALIVRES	Rue du Cygne 19	7500 TOURNAI	069 23 59 70		
MELPOMENE	Rue de la Station, 85	7700 MOUSCRON	056 34 81 57		
LITTERATH	Grand Place, 49	7800 ATH	068 84 18 46		